



Chaleureuse attitude

Enfants,
petits-enfants...

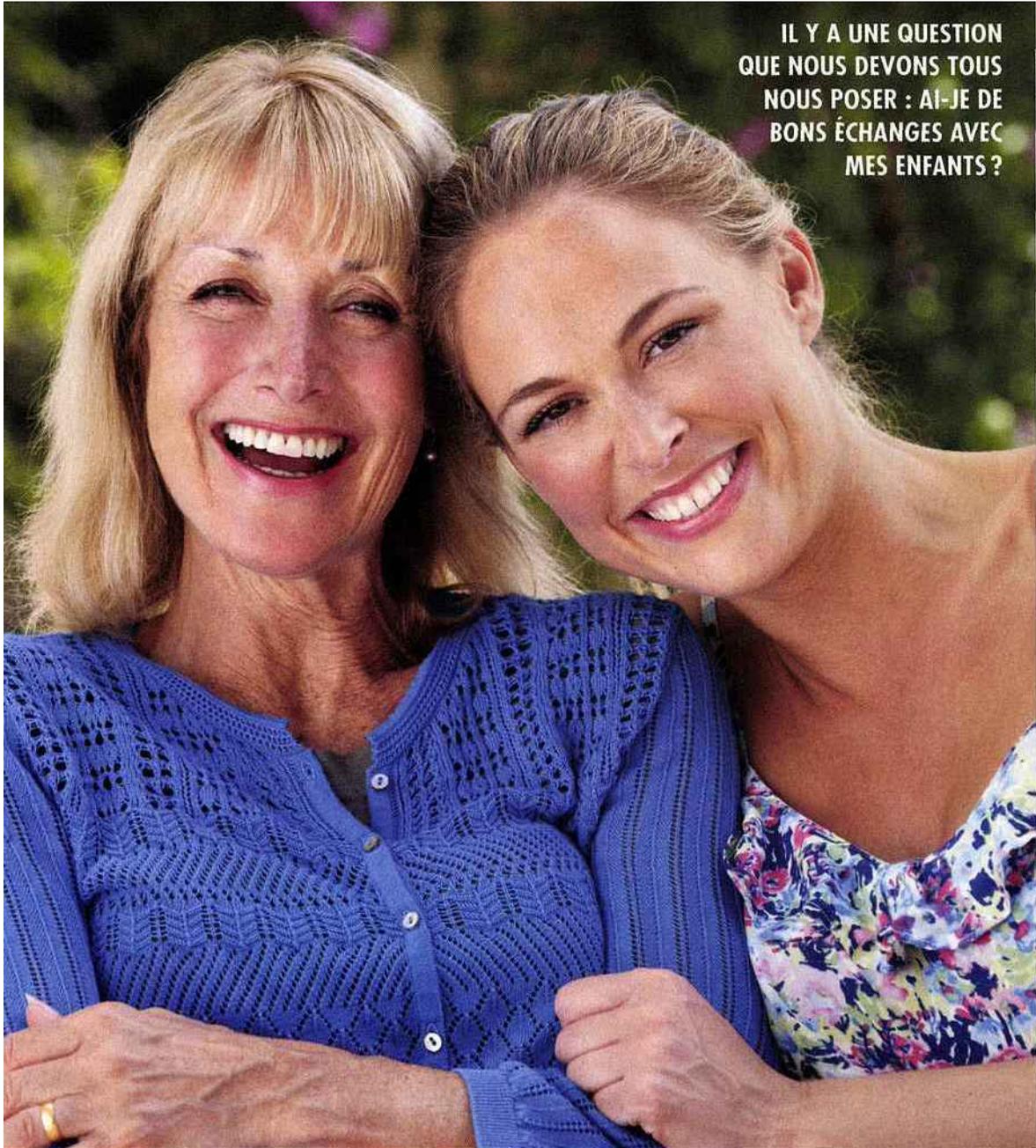
Je les aide financièrement sans risquer de heurts ?

Donner de l'argent à ses enfants est-ce une preuve d'amour ? Faut-il leur en donner ou leur en prêter ? Et si nous aidons l'un comment faire avec les autres ? Grâce à son expérience comme conseiller dans une grande banque puis comme coach sur notre relation à l'argent, **Christian Junod** nous guide.

Je suis restée des mois à l'hôpital et j'ai eu tout le temps de penser à ma famille

Catherine 59 ans : J'ai la chance d'être mariée depuis 40 ans et d'avoir construit un couple et une famille aimants. Cependant, il y a deux ans j'ai eu un cancer assez rare et très sérieux. Je suis restée des mois à l'hôpital et j'ai eu tout le temps si je puis dire, de penser à ma famille et à ma mort. C'est toujours difficile d'en parler, nous faisons toujours comme si cette fatalité n'existait pas ou comme si aborder le sujet pouvait porter la poisse à tout le monde. Mon mari et moi tenons un restaurant en province et pour mon mari mon absence prolongée n'a pas été facile. Après coup, nous avons parlé de notre devenir et de celui de notre famille. Nous avons

décidé de vendre notre affaire, mais avant tout, nous avons consulté notre notaire. Il nous a donné de bons conseils. D'abord, nous nous sommes fait une donation entre vivants et puis nous avons écrit un testament, certifié et déposé chez le notaire. Comme dirait mon mari : " Nous connaissons nos enfants, beaucoup moins leurs conjoints surtout face à l'argent." Il nous a semblé que le partage était équitable en leur donnant une part de leur héritage dès notre affaire vendue et en laissant une part à nos quatre petits-enfants qu'ils percevront, non pas à leur majorité, mais à leurs 30 ans. À 30 ans, on gère l'argent avec plus de maturité. Et nous voulons que nos petits-enfants



**IL Y A UNE QUESTION
QUE NOUS DEVONS TOUS
NOUS POSER : AI-JE DE
BONS ÉCHANGES AVEC
MES ENFANTS ?**

apprennent aussi les valeurs du travail, du mérite et de la patience. Nous avons ensuite réuni nos enfants sans leurs conjoints et nous leur avons parlé à cœur ouvert comme nous l'avons toujours fait. Le moment était chargé d'émotion, mais nous leur avons expliqué notre point de vue. Seul mon fils aîné a fait une réflexion, il ne voyait pas pourquoi sa femme n'avait pas été

conviée à cette réunion. Je crois que son père a eu le mot de la fin : " Quand vos époux et vos épouses sont là l'ambiance n'est jamais la même. Si je leur ouvre ma maison et mon cœur, il me semble que vous êtes mes héritiers. Bien que nous n'ayons pas l'intention de mourir maintenant, il y a une part dont chacun va bénéficier tout de suite. Et elle aussi, non ? " Tout le monde a ri !



IL FAUT TOUJOURS QUE
LES PARENTS GARDENT À
L'ESPRIT QU'ILS DONNENT
SANS SE METTRE EN DANGER
DE MANQUER...



L'avis de Christian Junod : Bravo pour avoir osé parler de votre mort en famille. C'est rare et pourtant important. Je partage votre décision de n'en parler qu'à vos enfants qui sont bien vos héritiers légaux et qui resteront vos enfants quoi qu'il arrive, alors que les "pièces rapportées"

ne le resteront peut-être pas. Suivant le fonctionnement du couple, chaque enfant décidera soit seul, soit à deux comment utiliser cet argent. Donner de l'argent aux petits-enfants encore jeunes, plutôt qu'aux enfants et le bloquer jusqu'à leur 30 ans, c'est un choix. Pourquoi pas !



Leur sœur redevenait **une pièce rapportée** !

Murielle, 52 ans : Mon mari avait déjà deux fils quand nous nous sommes mariés vers la quarantaine. Hélas ! Moi, je ne pouvais pas avoir d'enfant. J'en étais si malheureuse qu'il a accepté volontiers que nous en adoptions un. C'est ainsi que la petite Mathilde est arrivée chez nous. Tout le monde était heureux et puis les choses ont évolué. Mon mari s'est beaucoup attaché à cette enfant. Ses fils n'en ont pas pris ombrage jusqu'au jour où Mathilde a demandé à son père un prêt pour acheter son premier studio. Pour mon mari cela ne posait pas de problème d'autant que Mathilde était une très jeune étudiante, cependant il lui a paru normal d'en parler à ses enfants. Quelle ne fut pas leur

réaction ! Et j'ai compris : tant que seuls les sentiments étaient en jeu ils admettaient parfaitement la place de Mathilde mais toucher à leur argent, à leur héritage en quelque sorte, alors là il n'en était plus question : leur sœur redevenait une pièce rapportée ! Nous n'avons pas cédé d'autant que Mathilde tricote une vraie complicité avec son père. Il lui a fait un prêt avec une reconnaissance de dette en bonne et due forme même si par ailleurs, c'est vrai, nous lui donnons de temps en temps une enveloppe pour que sa vie d'étudiante soit plus douce, mais les fils de mon mari ont depuis deux ans rompu toute communication avec nous ! Nous n'en revenons toujours pas !

L'avis de Christian Junod : Je comprends votre étonnement car prêter de l'argent n'est pas faire une avance sur héritage et il y a une confusion de la part des fils de votre mari. Vous auriez pu prêter cet argent à n'importe qui. Il y a fort à parier qu'il y avait beaucoup de non-dit entre

vous et votre mari et ses fils que c'est ressorti à cette occasion. À sa place, j'essayerais de leur écrire pour exposer votre point de vue et votre envie de renouer la relation et de mettre sur la table tous les malentendus, quitte à faire appel à un médiateur si nécessaire.

Je ne comprends pas que transmettre de **l'argent à ses beaux-enfants soit si compliqué** !

Nadia, 65 ans : Divorcée sans enfants, je me suis remariée il y a 20 ans avec Pierre lui aussi divorcé avec deux fils. Depuis le départ, mon entente s'est tissée naturellement avec le cadet, Antoine, alors que du côté de l'aîné, Jérôme, ça n'a jamais fonctionné. J'étais ouverte à la relation mais lui pas du tout. Je crois qu'il me faisait payer le fait que son père se soit remarié. Pourtant le divorce avec sa mère était vieux de douze ans déjà ! Après le décès de mes propres parents, j'ai beaucoup pensé aux miens. Sans enfants, mais propriétaire d'un petit appartement à Paris et d'un pied-à-terre à Trouville, je voudrais transmettre un de mes appartements à Antoine sans qu'il soit obligé de refuser cet héritage tant les frais de succession sont lourds quand le lien de sang n'existe pas. Il n'est pas question que je l'adopte, d'une part, il adore sa mère et d'autre part, cette dernière en refuserait le principe. Dès que je peux, je

l'aide financièrement. Je lui ai même offert une voiture mais comme Antoine est incapable de mentir à son frère, quand celui-ci l'a appris, ça a été la crise ! D'ailleurs, lorsque j'ouvre mon cœur à Antoine pour lui dire que je voudrais lui transmettre un appartement à lui et non pas à son frère, il s'en offusque. Les deux frères sont très liés. Quand je parle de ce problème à ma meilleure amie, elle me conseille de laisser tomber, de ne pas les faire hériter de quoi que ce soit... Il faudrait que je lui donne de l'argent de mon vivant, mais je n'ai pas une grosse retraite et j'ai peur de me retrouver avec des ennus financiers si je vends un appartement et que je lui donne une partie de la vente. Parfois aussi je me pose la question : si je me retrouve seule dans l'avenir, est-ce qu'Antoine sera gentil avec moi ? Je ne comprends pas qu'à l'heure des familles recomposées, transmettre de l'argent à ses beaux-enfants soit si compliqué !



L'avis de Christian Junod : Vous ne parlez pas de votre mari Pierre. Qu'en pense-t-il ? Même si c'est votre argent, il me semble important qu'il soit en accord avec vous sur des décisions qui concernent ses fils. En voulant favoriser celui avec qui vous êtes complice, vous risquez de créer des bisbilles entre les deux frères. Est-ce qu'en aidant Antoine, vous n'achète-

riez pas son soutien au cas où vous vous retrouveriez seule un jour ? Il est important qu'il ne se sente pas redevable vis-à-vis de vous car la relation en sera détériorée.

Il y a le risque qu'Antoine soit déchiré entre la relation avec son frère et celle avec vous et c'est peut-être inconfortable pour lui, il n'a qu'un frère et ne veut pas gâcher cette relation.

Comment donner de l'argent à ses enfants en étant le plus juste ?

Christian Junod, ancien conseiller en placements financiers, anime des conférences et des ateliers sur notre relation à l'argent et vient de sortir un livre¹ sur ce thème. "Avant de répondre à vos différentes questions, je voudrais préciser quelques points. Je ne réponds pas en tant que conseiller fiscaliste ou juridique, ce ne sont pas

mes domaines d'activité mais comme coach comportementaliste.

De toute façon, il faut essayer d'être le plus juste, mais le sens de ce mot est différent pour les uns et les autres. Et c'est tout le problème. Je ne détiens pas de solution miracle et j'ai très peu vu de famille où il n'y a pas d'histoires autour de l'argent."

Aider les enfants étudiants

Fémitude : Comment les aider financièrement de manière optimisée ?

Christian Junod : Le rôle des parents est de favoriser les études de leurs enfants pour qu'ils soient évidemment épanouis dans leur vie professionnelle et deviennent autonomes. En revanche, il existe une énorme différence entre les aider et tout leur servir sur un plateau car dans ce cas, ils ne vont pas connaître le sens de l'effort. S'ils veulent plus, à eux de trouver le moyen de gagner ce plus.

Fémitude : Comment limiter les risques de tensions entre les différents enfants ?

Christian Junod : En jouant la transparence. Si tous les enfants poursuivent des études, pas de problème, en revanche, si d'autres ont commencé à travailler ou si pour une raison ou une autre ils n'ont pas suivi le même cursus, les tensions peuvent se faire sentir. Autant expliquer alors pourquoi, vous décidez de soutenir davantage l'un de vos enfants.

Fémitude : Comment présenter les choses à l'ensemble des membres de la famille pour limiter le risque de ressentiments ultérieurs ?

Christian Junod : D'abord montrer que nous sommes toujours prêts à discuter. Il faut nommer les choses. S'obliger même parfois à certains comptes et dire à chacun voilà ce qu'individuellement tu m'as coûté (sans les culpabiliser), ce peut être une prise de conscience des réalités. Certains pensent même à donner une compensation financière à ceux qui ont dû interrompre leurs études parce qu'ils étaient dans l'incapacité de les poursuivre par manque d'argent. Par exemple, je connais une famille où l'aîné, faute d'argent, a dû s'arrêter avant le bac alors que le dernier est devenu médecin. En quelques années, son père avait réussi à rendre son entreprise prospère. La compensation peut effacer le ressentiment chez celui qui n'a pas pu bénéficier de cette aide financière à l'époque et donc pas pu accéder au métier qu'il voulait peut-être exercer...



IL EXISTE UNE ÉNORME DIFFÉRENCE ENTRE
LES AIDER ET TOUT LEUR SERVIR SUR
UN PLATEAU CAR DANS CE CAS, ILS NE VONT
PAS CONNAÎTRE LE SENS DE L'EFFORT.

Aider les enfants au début de leur vie en couple

Fémitude : Comment les aider financièrement de manière optimisée ?

Christian Junod : Les parents, dans ce cas, ont deux possibilités.

* La donation qui n'implique aucun retour mais dépend de leurs moyens. Il faut toujours que les parents gardent à l'esprit qu'ils donnent sans se mettre en danger de manquer...

* Le prêt, s'il est consenti, doit être fait avec une reconnaissance de dettes en bonne et due forme, et sachez que nous ne sommes pas obligés de passer par un notaire pour cela.

Fémitude : Comment limiter les risques de tensions entre les différents enfants ?

Christian Junod : Le mieux serait de mener ces opé-

rations dans la transparence.

Rien de plus pénible pour les autres membres de la fratrie que d'avoir l'impression qu'on leur cache quelque chose et comme "on" ne leur parle pas, ils imaginent les pires scénarios.

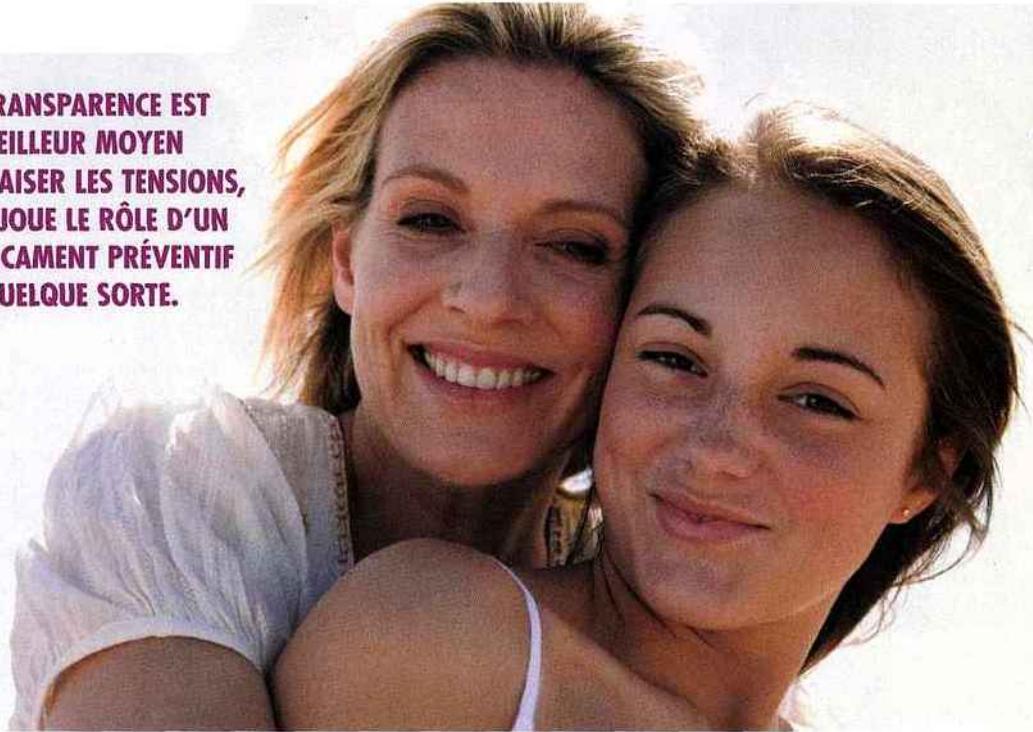
Fémitude : Comment présenter les choses à l'ensemble des membres de la famille pour limiter le risque de ressentiments ultérieurs ?

Christian Junod : Il faut parler clairement et dire pourquoi nous faisons tel ou tel geste.

Rien n'oblige non plus les parents à dire aux frères et sœurs ce qu'ils font pour l'un d'entre eux, c'est là où tout est délicat. La transparence pourtant est le meilleur moyen d'apaiser les tensions, elle joue le rôle d'un médicament préventif en quelque sorte.



LA TRANSPARENCE EST LE MEILLEUR MOYEN D'APAIER LES TENSIONS, ELLE JOUE LE RÔLE D'UN MÉDICAMENT PRÉVENTIF EN QUELQUE SORTE.



Aider les enfants à l'arrivée des petits-enfants

Fémitude : Comment les aider financièrement de manière optimisée ?

Christian Junod : Les grands-parents offrent traditionnellement un cadeau pour la naissance des enfants. Je suis tout à fait d'accord avec ce geste si le montant reste anecdotique car il est mieux que ce cadeau reste dans les limites du raisonnable.

Fémitude : Comment limiter les risques de tensions entre les différents enfants ?

Christian Junod : Le problème se pose surtout avec celui des enfants qui justement n'en a pas. Il est en droit de mal le vivre. À tel point que j'ai vu des familles être confrontées à des conflits juridiques pour ça. Le ou la sans-enfants se sentait

lésé/e. Pour cette raison, j'incite à faire des cadeaux raisonnables, s'ils ne le sont pas, là encore, il faudra envisager à une compensation pour l'enfant qui n'a pas de progéniture.

Fémitude : Comment présenter les choses à l'ensemble des membres de la famille pour limiter le risque de ressentiments ultérieurs ?

Christian Junod : Il y a une question que nous devons tous nous poser : ai-je de bons échanges avec mes enfants ? Si oui, les soucis de cet ordre seront vite réglés. Dans le cas contraire, les règlements de comptes affectifs se feront par le biais de l'argent. Pour éviter toutes ces histoires, la parole doit circuler à l'intérieur d'une famille.

Aider les petits-enfants à financer leurs études

Fémitude : Comment les aider financièrement de manière optimisée ?

Christian Junod : C'est un point difficile. Personnellement, je ne suis pas trop d'accord pour que les grands-parents se mêlent de ça ou alors après

un accord passé avec les parents. Mais je ne trouve pas cette situation très saine. Je préfère une bonne discussion avec les parents sur le comment les aider dans leur quotidien afin que leurs propres enfants ne soient pas pénalisés dans leurs études.



Sinon ils peuvent donner l'impression de s'immiscer dans un couple, de vouloir s'occuper de l'éducation qu'ils donnent etc. Bref, tout ce qui ne les regarde pas vraiment. Ne pas oublier que nous devons avant tout donner de l'amour. Cet amour qui va rendre enfants et petits-enfants beaucoup plus sûrs d'eux et confiants dans leur avenir !

Fémitude : Comment limiter les risques de tensions entre les différents enfants ?

Christian Junod : En gardant sa place et en respectant les parents qui sont devenus nos enfants...

Fémitude : Comment présenter les choses à l'ensemble des membres de la famille pour limiter

le risque de ressentiments ultérieurs ?

Christian Junod : De la même manière que dans les cas précédents.

Mais si les grands-parents veulent tellement aider leurs petits-enfants n'est-ce pas pour eux le moment de se poser des questions : est-ce parce que je n'ai pas donné assez d'amour ou assez de temps à mes enfants, que je veux compenser avec mes petits-enfants ? Cette compensation doit-elle prendre la forme de l'argent ? Inconsciemment, aurais-je envie d'acheter leur amour ? Ai-je si peur de finir seul/e que je leur donne tellement d'argent maintenant ? À vouloir donner ainsi est-ce que je me sacrifie ? Serait-ce que je ne m'autorise pas à me faire plaisir ? Et enfin, si mes petits-enfants réussissent, je serai fière d'eux mais ne serai-je pas fière de moi en même temps ?

Comment aider une personne sans lien de parenté directe

Fémitude : Comment l'aider financièrement de manière optimisée ?

Christian Junod : La situation est compliquée surtout en France où l'imposition sur les dons que nous faisons aux personnes sans lien de parenté directe est énorme (65 à 70 % contre 50 %, par exemple, en Suisse). Souvent les gens renoncent à donner ainsi de l'argent ou un bien à un fils ou une fille spirituels. Le mieux est de les aider dans leur quotidien si nous le pouvons. Ainsi, il est possible d'acheter une voiture et de la mettre à sa disposition. Nous pouvons aussi lui prêter de l'argent. Dans ce cas la reconnaissance de dettes s'impose et avec un accord écrit pour qu'en cas de décès la formule de remboursement ne change pas. Il est important de voir ce qui est acceptable d'un point de vue fiscal.

Fémitude : Comment limiter les risques de tensions avec notre famille ?

Christian Junod : Nous ne sommes pas obligés de tout dire... Quand je parle de transparence, cela suppose un minimum d'entente au sein d'une famille...

Fémitude : Comment présenter les choses à l'ensemble des membres de la famille pour limiter le risque de ressentiments ultérieurs ?

Christian Junod : Il faut préparer le terrain très très longtemps à l'avance. La transparence, dire les choses, expliquer pourquoi on agit de telle ou telle façon, faire appel à l'intelligence de tous pour que les choses se passent bien tant au niveau financier que relationnel, est un long travail sur soi-même, sur son couple et sur ses objectifs. C'est quelque chose qui se construit lentement. Solidement. Cette transparence ne peut pas arriver comme ça lors d'une seule réunion de famille. C'est aux parents de cimenter la tribu familiale, d'être le moins possible dans les non-dits. Dans le cas contraire, le risque réel survient au décès du deuxième parent avec les problèmes d'héritage même si celui-ci est minime. Maintes fois, j'ai constaté l'éclatement de la fratrie à ce moment-là. Celui qui se sent lésé ou qui avait le moins d'affinités avec ses sœurs et ses frères a tendance à s'éloigner et à reconstruire une famille d'amis ailleurs...

Roselyne Madelénat

1/ Auteur de *C'est que l'argent dit de vous*, Éditions Eyrolles, 11,90 euros.